

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE

433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 11 MARS 2019

Convocation du 4 mars 2019

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Colette Roche, Isabelle Seïnera, Gérard Lacraz, Gérard Mouillet, Jean-François Borget, Céline Campan, Jean-Luc Chatenoud, David Jordan, Cathy Messier*

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Fournet

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

BAUX RURAUX

Etablissement de nouveaux baux ruraux suite aux modifications suivantes :

- regroupement agricole du GAEC « Les Muguetts » et du GAEC « Le Montissard »
- cessation d'activité de Mme Duc-Plachettaz Bernadette dont le terrain communal a été repris par Mme Dürr Isabelle. Le conseil émet un avis favorable.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Programme d'actions 2019 :

Travaux de maintenance : débroussaillage manuel 0.93 km : 2 170.00 € HT. Le conseil émet un avis favorable.

Le conseil décide de demander l'application du Régime Forestier pour les parcelles suivantes :

PROPRIETAIRE	SECTION	NUMERO	SURFACE DE LA PARCELLE CADASTRALE (en ha)	SURFACE PROPOSEE POUR L'APPLICATION DU RF (en ha)
Commune de Chêne en Semine	ZE	75	0.9040	0.9040
Commune de Chêne en Semine	ZE	79	0.2890	0.2890
Commune de Chêne en Semine	OB	1032	0.1666	0.1666
TOTAL				1.3596

Vente de parcelles : le propriétaire, des parcelles cadastrées section ZA n° 37 (65a 20 ca) Vézin et ZD n° 101 (38 a 30 ca) – Bugnon, souhaite savoir si la commune est intéressée par l'achat de ces terrains.

Défrichage de bois : les services de la Direction Départementale des Territoires ont constaté un défrichage sur la parcelle cadastrée section B n° 756 propriété de la commune et classée en espace boisé à conserver. Une rencontre a eu lieu en mairie avec Mr Germignani (DDT) et le propriétaire de la parcelle adjacente ; celui-ci accepte de prendre en charge tous les frais pour une replantation prévue à l'automne prochain.

CONVENTION CLASSE ULIS

Le maire expose au conseil que l'école élémentaire de FRANGY/MUSIEGE accueille des élèves en Classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) originaires d'autres communes sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Les communes de Frangy/Musièges mettent à disposition des équipements nécessaires à l'accueil de ces enfants et conformément à la circulaire N°89-273 du 25/08/1989, et sont habilitées à demander une participation financière aux communes d'origine des élèves fréquentant la Classe ULIS. Considérant qu'un enfant de la commune est scolarisé dans cette structure, le conseil accepte la convention établie par la commune de Frangy. Le conseil émet un avis favorable.

EMPLOI ETE 2019

Considérant indispensable l'entretien des espaces verts, en période de congés d'été de l'agent technique, « arrosage, désherbage, nettoyage, tonte » ainsi que l'entretien des différents bâtiments communaux « nettoyage, peinture ... », le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique saisonnier, à temps non complet, pour la saison estivale.

INDEMNITES DE CONSEIL 2018

Lecture est donnée du décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2018 (gestion du 1^{er} mars au 31 décembre 2018) présenté par Mme Reigner Dubil. Le conseil décide d'accorder l'indemnité au taux de 100%.

TRAVAUX BATIMENTS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que d'importantes traces d'humidité sont apparues sur les murs du cimetière et du bâtiment « Ancien Prieuré » et qu'il conviendrait d'entreprendre, rapidement, des travaux de réfection. Après étude des devis, l'entreprise Truchet a été retenue pour un montant de 24 962.04 € HT.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité 2019.

Prévision de travaux : toiture et balcon au bâtiment « Presbytère », lavoir à Essertoux, mur situé impasse des Resses.

Les membres des commissions bâtiments et voiries seront convoqués le 5 avril 2019 à 18 h pour un récapitulatif des travaux à prévoir.

RPQS EAU POTABLE 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Après étude, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est adopté. Il est consultable en mairie et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

RPQS SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement des eaux usées collectif 2017 n'appelle aucune observation.

Installation d'une station de relevage à la STEP de Marsin afin de préserver les écrevisses à pattes blanches

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Présentation par Hugo Carré du nouveau plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.

Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (env. 1.9 ha): secteur des Cardinats – La Croisée (prévision d'extension de la ZAC). – 36 logements soit 19 logements/ha.

L'aménagement pourra être réalisé en 3 tranches étalé sur 10 ans.

Une réunion publique aura lieu le mardi 2 avril à 20 h – salle des fêtes d'Eloise.

Clôture de la séance : 22 h 00

Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2019/01/01	LOCATION TERRAIN COMMUNAL
2019/01/02	LOCATION TERRAINS COMMUNAUX
2019/01/03	OFFICE NATIONAL DES FORETS PROGRAMME D' ACTIONS 2019
2019/01/04	APPLICATION REGIME FORESTIER
2019/01/05	CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE FRANGY/MUSIEGE ET LA COMMUNE DE CHENE EN SEMINE PARTICIPATION FINANCIERE CLASSE ULIS
2019/01/06	RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER ETE 2019
2019/01/07	INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL
2019/01/08	TRAVAUX DE REFECTION MUR DU CIMETIERE MUR DU BATIMENT « ANCIEN PRIEURE3
2019/01/09	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018